

# Fiche de Donnée de Sécurité

## **H3499 ABBAmousses Extérieur bidon à 25 l**

Vente Suisse:  
Karl Bubenhofer AG  
Hirschenstrasse 26  
Postfach  
9201 Gossau  
Switzerland  
+41 71 387 41 41



**KARL BUBENHOFER AG**, Hirschenstrasse 26, CH-9201 Gossau SG  
Tél. +41 71 387 41 41, [info@kabe-farben.ch](mailto:info@kabe-farben.ch), [www.kabe-peintures.ch](http://www.kabe-peintures.ch)  
Peintures bâtiment - crépi - isolation façades - vernis industriel et en poudre

# Fiche de données de sécurité

## Suivant le règlement CE n°1907/2006

# ABBAmousses

### 1. Identification du produit et de la société

---

#### 1.1. Identification du produit.

Désignation commerciale : ABBAmousses

#### 1.2. Utilisation du mélange.

Produit prêt à l'emploi à double action curative et préventive pour combattre mousses, verdissures, algues, lichens, trainées rougeâtres. (Pour plus de renseignement se reporter à la fiche technique).

#### 1.3. Identification du fabricant.

Sté ABBA  
1 rue du 11 novembre  
85130 LA VERRIE  
Tél. 02.51.65.95.46 – Fax. 02.41.75.89.08 [contact@abba-produits.com](mailto:contact@abba-produits.com)

#### 1.4. Identification du distributeur.

Glaromat SA  
Im Fennen 3  
CH-8867 Niederurnen  
Tél. +41 55 617 21 30 – Fax +41 55 617 21 38 [info@glaromat.ch](mailto:info@glaromat.ch)

#### 1.3. Numéro de téléphone d'appel d'urgence.


Tox Info Suisse, Zurich Tel. 145 (24h)

### 2. Identification des dangers.

---

#### 2.1. Etiquetage d'ABBAmousses suivant règlement CE n° 1272/2008.

##### ATTENTION!

H 315	Provoque une irritation cutanée.	 GHS07
H 319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H 412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
P 101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	
P 102	Tenir hors de portée des enfants.	
P 280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
P 301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.	
P 305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution é l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
P401	Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.	
P501	Retourner le contenu/récipient au point de vente ou l'éliminer comme un déchet dangereux. Éliminer les emballages vides comme des déchets municipaux	

Contient 18,8 g/l de Benzène Methanaminium, N-dodecyl-N, N diméthyle-chloride.  
Glaromat SA

### 3. Information sur les composants.

---

#### 3.1. Information sur les substances dangereuses qui composent le mélange.

- Benzène Méthanaminium, N-dodecyl-N,N dimethylchloride
  - CAS 68424-85-1 N° CE 270-325-2
  - Classification suivant règlement CE n° 1272/2008 :  
Skin Corr. 1B; H314  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 1; H410  
Acute Tox. 4; H302
  - Concentration dans la préparation : 24,5 g/l

#### 3.2. Information sur les autres substances qui composent le mélange.

- Tensio-actif non ionique < 2.5 %.
- Solution aqueuse.

### 4. Premiers Secours

---

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau douce et propre pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
- En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements souillés ou éclaboussés et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais transférer en milieu hospitalier. Montrer l'étiquette au médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

---

ABBAmousses est une préparation aqueuse sans aucun risque d'inflammabilité.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles.

---

#### 6.1. Précautions individuelles.

- Equipement de protection individuelle, voir section 8.
- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement ou de la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

- Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface.

#### 6.3. Méthodes de nettoyage.

- Endiguer puis absorber sur support inerte.
- Eliminer puis laver à grandes eaux.

## 7. Manipulation et stockage.

---

### 7.1. Manipulation.

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas ingérer.

### 7.2. Stockage.

- Stocker à l'abri du gel.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas stocker dans des récipients métalliques.
- Stocker dans les récipients en matières plastique.
- Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conserver, de préférence, en position verticale.

### 7.3. Utilisation particulière.

Aucune.

## 8. Protection individuelle.

---

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales. Porter des lunettes de protection compatibles avec les appareils respiratoires utilisés.
- Protection des mains : Type de gants recommandés : gants nitriles.
- Protection de la peau : Porter une combinaison de travail en coton.
- Protection respiratoire : Lors de son application par pulvérisation, porter un équipement de protection respiratoire répondant aux directives européennes en vigueur (89/656/CEE, 89/686/CEE).

## 9. Propriétés physico-chimiques.

---

<b>Etat physique:</b>	liquide limpide.
<b>Odeur:</b>	amande amère
<b>Couleur:</b>	bleu/vert
<b>Densité:</b>	1,0 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
<b>pH:</b>	8
<b>Point d'ébullition:</b>	100°C
<b>Solubilité:</b>	Illimité dans l'eau.
<b>Température d'auto inflammation:</b>	sans objet (préparation aqueuse)

## 10. Stabilités et réactivités.

---

### 10.1. Réactivité.

Aucune.

### 10.2. Stabilité chimique.

Avant la manipulation, le produit ne doit jamais être dilué ou mélangé avec d'autres produits chimiques, afin d'éviter tout effet néfaste sur les ingrédients actifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucunes.

Glaromat SA

#### 10.4. Matières incompatibles.

Produits d'oxydations, substances anioniques.

#### 11. Informations toxicologiques.

---

- Des contacts avec la peau et les muqueuses peuvent provoquer des symptômes d'irritation comme par exemple : rougeurs, cloques, dermatoses...
- Des projections de liquides dans les yeux peuvent provoquer une irritation. En cas de projection oculaire, rincer immédiatement à l'eau.
- L'ingestion accidentelle peut provoquer des brûlures buccales, retro sternales et épigastriques.

#### 12. Informations écologiques.

---

##### 12.1. Toxicité relative à a substance active.

- **Toxicité aquatique:**  
**68424-85-1 Compose de l'iom ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures**  
EC10/72 h  
EC50/48 h  
EC50 72 h  
LC50/96 h (statique)  
NOEC/21 d
- **Evaluation:**  
Tres toxique pou les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes à long termes.
- **Evaluation:**  
Dependant de la cocentration, possibilite d'effet toxique sur les boues activees de decantation.
- **Type d'essai                      Concentration active                      Methode d'evaluation**  
Toxicite sur les bacteries : MHK-Wert : 25 ppm a.i., Pseudomonas  
Aeruginosa  
Toxicite sur les poissons : LC 550 1-10 mg/l, Leuciscus idus, 96 h

##### 12.2. Persistence et dégradabilité relative à a substance active.

- **Biodegradabilité:**  
**68424-85-1 Compose de l'iom ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures**  
OECD 301 D D Closed-Bottle-Test                      > 70% (Activated Sludge) (OECD 301 D)
- **Evaluation :**  
Le composant est rapidement biodegradable.  
L'agent de surface contenu dans cette preparation respecte les criteres de biodegradabilite comme definis dans la reglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux detergents.  
Les donnees prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorites competentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demamde expreee ou à la deemande du producteur de detergents.
- **Evaluation :**  
La substance est biodegradable dans les systemes de traitement avec boues activees.

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation relative à la substance active.

- **BCF/LogKow:**  
**68424-85-1 Compose de l'iom ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkyldiméthyles, chlorures**  
OECD 107 Log Kow (shake flask method) 2,88 (n-Octanol/Wasser) (OECD 107)
- **Evaluation :** Ne s'accumule pas dans les organismes.

#### 12.4. Moilite dans le sol.

Pas d'autres informations importates disponibles.

#### 12.5. Autres effets nefastes.

Aucun autre effet nefaste sur l'environnement n'est attendu.

#### 13. Considérations relatives à l'élimination.

---

- Eviter tout déversement dans les cours d'eau, bassins, rivières....
- En cas de déversement accidentel, récupérer le produit à l'aide de matériaux absorbants.
- Neutralisation : eau chlorée.
- Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Nettoyer le récipient avec de l'eau.

#### 14. Informations relatives au transport.

---

Le produit n'est pas soumis à la législation sur le transport des marchandises dangereuses.

#### 15. Informations réglementaires.

---

Respecter les conditions d'application.

#### 16. Autres données.

---

Libellé des phrases de risque H mentionnées au paragraphe 3 :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à longterme.

*Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 08/03/2017. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.*